



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 mars 2023
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-septième session

6-17 mars 2023

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la Commission

sur les travaux de sa soixante-septième session

Projet de rapport

Rapporteuse : Chinguundari Navaan-Yunden (Mongolie)

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 25 mars 2022 et du 6 au 17 mars 2023. La Commission a tenu [] séances (de la 1^{re} à la ____^e séance).

B. Participation

2. Les représentants de [] États membres de la Commission ont participé à la session. Les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les observateurs d'États non membres, les représentants d'organismes des Nations Unies et les observateurs d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations y ont également pris part.

C. Bureau de la Commission

3. Aux 1^{re} et 2^e séances de la soixante-sixième session, tenues respectivement le 26 mars 2021 et le 14 mars 2022, et à la 2^e séance de la soixante-septième session, tenue le 6 mars 2023, les membres ci-après ont été élus pour siéger au Bureau de la Commission à sa soixante-septième session :

Présidence :

Mathu Joyini (Afrique du Sud)



Vice-Présidence :

María del Carmen Squeff (Argentine)
Antje Leendertse (Allemagne)
Māris Burbergs (Lettonie)

Vice-Présidente et Rapporteuse :

Chinguundari Navaan-Yunden (Mongolie)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 2^e séance, le 6 mars 2023, la Commission a adopté son ordre du jour, paru sous la cote [E/CN.6/2023/1](#), qui se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
 - a) Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives :
 - i) Thème prioritaire : innovation et évolution technologique, et éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des genres et de l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles ;
 - ii) Thème de l'évaluation : problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural (conclusions concertées de la soixante-deuxième session) ;
 - b) Questions nouvelles, tendances, domaines d'intervention et approches novatrices des questions ayant une incidence sur la situation des femmes, notamment sur l'égalité entre femmes et hommes ;
 - c) Prise en compte des questions de genre, situations et questions intéressant les programmes.
4. Communications relatives à la condition de la femme.
5. Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-septième session.

5. À la même séance, la Commission a approuvé son projet d'organisation des travaux, paru sous la cote [E/CN.6/2023/1/Add.1](#).

E. Documentation

6. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa soixante-septième session peut être consultée à l'adresse suivante : www.unwomen.org/en/csw/csw67-2023/official-documents.
